



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 21 – du 08-04-2025

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP)

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT, Mohammed Amine KOUCHKAR.

Excusé :

Absents non excusés : Marion BONIS, Mathis LEGAY

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 14h00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 20 du 01/04/2025.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 01/04/2025 de FC BARCELONNETTE : Candidature pour l'organisation du Challenge U11 le 24/04/2025. Lu et noté, transmis au Comité Directeur pour validation.

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.

CRITERIUM U13

Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres

Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre

Poule ACCESSION

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53236365 : GJ VIVOR 1 – Entente DAB 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**



PÔLE TECHNIQUE

D1 Poule A

Journée 5 du 10/05/2025 (match avance au 29/03/2025)

- Match n° 53237963 : US MOYENNE DURANCE 2 – GJ VIVOR 2. La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir la FMI pour le lundi 7 avril 2025 délai de rigueur. **Reçu.**

D2 Poule A

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53237992 : AS SAINT ANDRE 1 – Entente DAB 2. **Reprogrammée le 23/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 532380000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammée le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

D3 Poule B

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238058 : CHORGES O 2 – Entente ASESCES 2. **Reprogrammée le 12/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESCES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

D3 Poule C

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238112 : US VEYNES SERRES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 29/03/2025. La commission demande au club de US VEYNES SERRES de nous faire parvenir la FMI pour le lundi 7 avril 2025 délai de rigueur.**

Journée 7 du 31/05/2025

Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

D3 Poule D

Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238134 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – GJ BASSIN du LARGUE 2. **Reprogrammée le 12/04/2025.**
- Match n° 53238135 : SC VINON DURANCE 2 – EP MANOSQUE 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

FESTIVAL U13

Classement final

U13 Garçons

1. US MOYENNE DURANCE 1 : 382 points
2. GAP Foot 05 1 : 376.5 points
3. GAP Foot 05 2 : 374 points
4. GJ VIVOR 1 : 361 points
5. Entente DAB 1 : 340 points
6. FC LA SAULCE 2 : 335 points
7. LARAGNE Sp 1 : 320 points
8. GJ DURANCE VERDON 1 : 313 points
9. EP MANOSQUE 1 : 296 points
10. US MOYENNE DURANCE 2 : 294 points
11. AF CHAMPSAUR VALGAU : 291 points



PÔLE TECHNIQUE

12. LA ROCHE Sp : 270.5 points
13. L'ARGENTIERE Sp 1 : 251 points
14. Entente ASESSES 1 : 231 points
15. SC VINON DURANCE 1 : 230 points
16. FC L'AVANCE : 188 points

U13 Filles

1. GAP Foot 05 :
2. Groupement Féminin Alpes :

DERNIER RAPPEL

POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.

CRITERIUM U11

Niveau Départemental

Journée 5 du 29/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

Site n° 1 à Briançon : Manque feuille de présence AS EMBRUNAISE 1. **La commission demande au club de l'AS EMBRUNAISE de nous faire parvenir le document pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site n° 3 à Sisteron : Manque feuille de présence US MOYENNE DURANCE 1. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur.**
Reçue

Niveau District

Journée 5 du 29/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

- Site n° 3 à Forcalquier : Manque feuilles de présence. **La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n°4 à Manosque : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n° 5 à Peyruis : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. Reçue.**
- Site n° 5 à Peyruis : Absence non prévenue EP MANOSQUE 3. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Plateau n° 9 à Gap : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de GAP FOOT 05 de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. Reçue.**
- Plateau n° 9 à Gap : Manque feuille de présence GAP FOOT 4. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



PÔLE TECHNIQUE

- Plateau 11 à Eygliers : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Critérium U9

Journée 5 du 29/03/2025

Plateau classique

- Site n° 1 à La Roche : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de La Roche Sport de nous faire parvenir les documents pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur. Reçue.**
- Site n° 4 à Digne : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur. Reçue.**
- Site n° 5 à Volonne : Manque feuille de présence de Volonne. **La commission demande au club de FC VOLONNE de nous faire parvenir le document pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n° 6 à Dauphin : RAS
- Site n° 7 à Gréoux : Manque les feuilles de plateau et de présences. **La commission demande au club de L'AS Valensole Gréoux de nous faire parvenir les documents pour le lundi 7/04/2025 délai de rigueur. Reçue feuille de plateau et de présence sauf feuille de présence de EP Manosque. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Critérium U7

Journée 5 du 29/03/2025

Plateau classique

- Site n° 3 à Valensole : Manque feuilles de plateau et de présences. **La commission demande au club de AS VALENSOLE GREOUX de nous faire parvenir les documents pour le lundi 07/04/2025 délai de rigueur. Reçue feuille de présence AS Dauphin. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

RAPPEL

LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.

A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.

CANDIDATURES DES CLUBS RECUES POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :



PÔLE TECHNIQUE

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 *** :
**Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)
Candidatures reçues : EP MANOSQUE, SC VINON DURANCE
- **Journée challenge U11** :
SAMEDI 24 MAI 2025
Candidature reçue : FC BARCELONNETTE

La séance est levée à 14h45

Réunion suivante le 22/04/2025 en présentiel à 14h00

Présidente de la commission

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Michel PELLETIER